GESiM

Groupement des Entreprises Sidérurgiques et Métallurgiques

GESiM

# RAPPORT ANNUEL

# 2015

RAPPORT ANNUEL

# Table des Matières


**LE MOT DU PRÉSIDENT** p 3

**LES ACTIVITÉS DU GESiM**

JURIDIQUE p 4

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL p 6

GESTION DES INSTITUTIONS : IPCS - IPS - IPSAS p 8

REPRÉSENTATION PATRONALE p 11

ADMINISTRATION ET COMPTABILITÉ p 11

STATISTIQUES p 12

SITE INTERNET p 13


2015

## Vous avez dit dialogue social ?

Le “ Dialogue social ”, tout le monde en parle et de façon plus intense depuis la parution, à l’automne 2015, de plusieurs rapports traitant de façon plus ou moins directe, de ce thème.

Mais de quoi s’agit-il ?

Si l’on prend la définition du Larousse, le dialogue est “ une discussion destinée à trouver un terrain d’entente ”. Si on y ajoute l’adjectif “ social ”, l’acception la plus courante est la relation (le plus souvent conflictuelle !) entre un employeur (public ou privé) et des organisations syndicales de salariés. Si vous interrogez un chef d’entreprise, il vous dira que le dialogue social est trop souvent une contrainte résultant d’obligations légales de négocier. Le “ dialogue social ” est fréquemment une séquence purement institutionnelle entre des employeurs et des organisations syndicales de moins en moins représentatives et trop éloignées des attentes des salariés.

Jamais, dans ces définitions ou ces opinions, n’est évoqué le “ dialogue social ” comme un levier d’amélioration de la performance. Cela s’explique notamment par le fait que le dialogue social ne pose pas comme préalable le dialogue professionnel au plus près du terrain. Or ce dialogue entre managers et salariés, dans la vie quotidienne, sur le contenu du travail, est une condition nécessaire pour nourrir le dialogue social “ institutionnel ” entre employeurs et organisations syndicales. En outre, cela permettrait aux mandatés d’être plus connectés à la réalité du travail.

Par ailleurs, du côté des employeurs, il est inutile de revendiquer “ l’inversion des normes ” si un travail préalable de reconnaissance des compétences des mandatés n’est pas effectué. La valorisation des compétences des mandatés, réellement mise en œuvre dans l’exercice de leurs fonctions, permettrait de faciliter leur reconversion vers des emplois plus classiques et de provoquer ainsi, une rotation plus importante, attirant des salariés motivés par ces mandats. Etre un représentant du personnel pourrait alors constituer une étape naturelle valorisante dans une carrière professionnelle.

C’est un vrai changement de culture qu’il faut engager pour sortir de la défiance réciproque entre employeurs et organisations syndicales. Chacun doit considérer que l’Autre existe !

Jacques LAUVERGNE

## CONVENTION COLLECTIVE

Emmanuelle CHAPELIER

Déléguée Générale
Tél. 03 87 18 39 20
e-mail : echapelier@gesim.fr

Sous la conduite de la Déléguée Générale, Emmanuelle CHAPELIER, le GESiM suit et négocie l'actualisation de la Convention Collective de la Sidérurgie et de ses avenants.

## JURIDIQUE

Christophe SCIPION

Tél. 03 87 18 39 21
e-mail : cscipion@gesim.fr

Philippe STENGER

Tél. 03 87 18 39 22
e-mail : pstenger@gesim.fr

Droit du Travail

Droit pénal du travail

Droit de la sécurité sociale

Hygiène et sécurité au travail

# ACTIVITÉ DU SERVICE JURIDIQUE EN 2015

**L'année 2015** a été marquée par l'adoption de nombreux textes qui impactent les entreprises en matière de droit social et de droit de la sécurité sociale : loi dite " Rebsamen " relative au dialogue social et à l'emploi, loi dite " Macron " pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement, décrets sur le compte personnel de prévention de la pénibilité...

Le service juridique du GESiM a assuré sa mission d'assistance et d'information auprès des adhérents, notamment par le biais de **permanences téléphoniques quotidiennes**, de **réunions ou formations chez les adhérents** et par la publication de **veilles et d'analyses juridiques** mises à disposition sur le **site internet du GESiM**.

## ASSISTANCE ET CONSEIL JURIDIQUE

**Consultations, études et expertises**

Conseil et assistance juridique par téléphone, dans nos bureaux ou sur les sites selon les besoins des adhérents.

**Actes juridiques**

Rédaction et vérification d'accords collectifs, contrats de travail, ruptures conventionnelles, transactions et actes divers.

**Gestion de contentieux**

Suivi des dossiers prud'homaux et des dossiers relatifs aux accidents du travail et maladies professionnelles devant les instances compétentes en droit de la sécurité sociale (contentieux général et technique).

**Groupes de travail**

Participation et animation de groupes de travail intra ou inter entreprises.

## INFORMATION

**Circulaires Sociales GESiM**

Analyse de l'actualité juridique et rappel des obligations en matière de gestion des ressources humaines.

**Info pratique GESiM**

Eclairage pragmatique sur un ou plusieurs points de droit, au regard des préoccupations des adhérents et des dispositions de la Convention Collective de la Sidérurgie.

**Veille Juridique bimensuelle**

Sélection et commentaire de textes réglementaires et de la jurisprudence en droit du travail, droit de la sécurité sociale, hygiène et sécurité au travail.

**Réunions adhérents**

Organisation de réunions en fonction de l'actualité et des demandes des adhérents.

## GESiM SERViCES

**Actions de formation**

• Formations incontournables : responsabilité civile et pénale en matière d'hygiène, sécurité et conditions de travail ; animation et présidence du CE ; présidence du CHSCT ; élections professionnelles...

• Formations sur mesure : le GESiM construit votre programme de formation à partir de vos besoins, en tenant compte de vos accords et usages.

*Exemple : les fondamentaux en droit du travail pour le management de proximité (durée du travail, gestion des absences, recours à l'intérim...)*

• Formule accompagnement : permet, après une première phase de formation opérationnelle, d'accompagner l'entreprise jusqu'à l'aboutissement de son projet.

*Exemples : élections professionnelles, accords obligatoires (accord d'intéressement, accord sur l'égalité professionnelle...).*

Une plaquette **GESiM SERViCES** est disponible au téléchargement sur le site internet du GESiM.

**Audits**

Audits de conformité à la réglementation en droit social, audits des pratiques RH et propositions de plans de mise en conformité ou de plans de progrès.

Christophe SCIPION
Tél. 03 87 18 39 21
e-mail : cscipion@gesim.fr

Sylvie BOUTET
Tél. 03 87 18 39 25
e-mail : sboutet@gesim.fr

Philippe STENGER
Tél. 03 87 18 39 22
e-mail : pstenger@gesim.fr

## COMITÉ SANTÉ SÉCURITÉ du GESiM

Le Comité Santé Sécurité du GESiM s'est réuni, sous la présidence d'Hervé LANOUZIERE, Directeur Général de l'ANACT, à l'Abbaye des Prémontrés à Pont-à-Mousson :

- Le 09 avril 2015 sur le thème **“ Drogue, alcool et addictions : prévenir, détecter, gérer ”**.
- Le 03 novembre 2015 sur le thème **“ Le détachement transnational : sécuriser les interventions des entreprises extérieures étrangères ”**.

## SANTÉ AU TRAVAIL

L'année 2015 sera essentiellement marquée par la loi dite " Rebsamen ", promulguée le 17 août.

Outre les simplifications attendues en ce qui concerne la pénibilité, avec la suppression de la fiche pénibilité et son remplacement par la déclaration des facteurs de risques, la possibilité d'accords de branches et de référentiels professionnels de branches, opposables ... des aménagements notables ont été apportés en santé au travail.

Le licenciement pour inaptitude d'origine professionnelle, déjà autorisé en cas d'impossibilité de proposer un emploi ou de refus par le salarié de l'emploi proposé, est étendu au cas où l'avis du médecin du travail mentionne expressément que " tout maintien du salarié dans l'entreprise serait gravement préjudiciable à sa santé ".

Aux salariés déjà visés par la surveillance médicale renforcée, s'ajoutent les salariés affectés à des postes présentant des risques particuliers pour leur santé ou leur sécurité, celles de leurs collègues ou de tiers et les salariés dont la situation personnelle le justifie (un décret en précisera les conditions).

Les pathologies psychiques, qui actuellement ne relèvent pas d'un tableau de maladie professionnelle mais peuvent sous certaines conditions, s'inscrire dans le cadre du système complémentaire, doivent faire l'objet d'un rapport avant le 1er juin 2016, afin de déterminer si un tableau doit être créé ou si le système complémentaire doit être aménagé en particulier en regard du taux d'IPP, actuellement de 25%, permettant l'ouverture des droits.

Enfin les missions des services de santé au travail et des médecins du travail prennent désormais en compte la sécurité des tiers en sus de la santé et la sécurité des travailleurs et les médecins peuvent déléguer à un membre de l'équipe pluridisciplinaire leur représentation aux CHSCT.

Pour conclure, signalons qu'un arrêté du 28 décembre 2015, a abrogé les surveillances médicales renforcées qui avaient été réactivées suite à la décision du Conseil d'Etat ayant, pour vice de forme, annulé partiellement l'arrêté de 2012.

## CHALLENGE SANTÉ-SÉCURITÉ GESiM

La promotion **2014-2015** a réuni **25 équipes** de différents sites Français, Luxembourgeois et Belge. Ces équipes, volontaires et dynamiques, se sont mobilisées autour d'un objectif commun : **l'amélioration de la sécurité et des conditions de travail ainsi que la prévention en santé au travail**.

**59 membres des Jurys Nord, Sud et Est** ont, sous les présidences de Patrick DUBOQUET, d'Alain MULOT et de Christophe SCIPION, suivi chacune des équipes candidates durant leur année de challenge afin d'accompagner et de contrôler la mise en œuvre des actions programmées dans le respect du règlement.

**La 47e cérémonie des Labels Santé Sécurité** s'est tenue aux Sables d'Olonne les 10 et 11 juin 2015, sous les présidences de M. Philippe DARMAYAN, Président d'ArcelorMittal France et du Groupe des Fédérations Industrielles (GFI) et de M. Christophe CORNIER, Président d'Asco Industries, en présence de M. Jacques LAUVERGNE, Président du GESiM.

Un " prix spécial jury " avec la remise d'un super-label par Jury a été décerné pour la meilleure action transposable. Actuellement, **22 équipes** concourent afin d'obtenir le Label Santé Sécurité **2015-2016**. La cérémonie de remise des Labels aura lieu les 8 et 9 juin 2016 à Toulon.

Enfin, **29 équipes** ont d'ores et déjà posé leur candidature afin d'intégrer la promotion **2016-2017**.

# IPCS

**I**nstitution de **P**rogrès et de **C**oncertation sociale dans la **S**idérurgie

## Administration paritaire

**Président** : Laurent CHAPUIS
**Vice-président** : Françoise PAULS

## Administrateurs titulaires

**Employeurs** : Laure BEVIERRE, Françoise PAULS et Anne-Laure PERRIN
**Salariés** : Lionel BELLOTTI, Laurent CHAPUIS et Elisabeth DELATTRE

## Administrateurs suppléants

**Salariés** : Hugues BERTRAND, Christian PHILBERT et Thierry QUOILIN

**Pour le GESiM :** Alain BOUCHTER, Emmanuelle CHAPELIER, Jacques LAUVERGNE et Estelle MATHIECY

Alain BOUCHTER

a fait valoir ses droits à la retraite
à compter du 1er août 2015

Estelle MATHIECY

Tél. 03 87 18 39 23
e-mail : emathiecy@gesim.fr

Les membres de l'Institution ont entrepris une réflexion globale sur le **lien entre le dialogue social** au sens large (c'est-à-dire le dialogue institutionnel et le dialogue professionnel) **et la performance de l'entreprise**. Hubert LANDIER, expert en Relations Sociales et enseignant dans différentes Universités, a proposé à l'Institution sa vision des principaux obstacles au bon fonctionnement du Dialogue Social en France et les solutions à envisager. Ces échanges se sont poursuivis avec Jean-Paul BOUCHET, Secrétaire Général de la CFDT Cadres, Président de l'AGIRC et Vice-président du CESI, autour de l'un de ses derniers articles intitulé : " Vers un syndicalisme collaboratif, Militer en phase avec les salariés " est au cœur des échanges.

Les membres de l'Institution vont poursuivre les rencontres et réflexions autour de cette problématique au cours de l'année 2016.

Les supports élaborés par l'IPCS :

La synthèse : " **Réflexion paritaire sur l'intégration des jeunes dans nos entreprises industrielles. Quel management pour construire une performance durable ?** ",

La brochure : " **Réflexion paritaire sur l'intégration des jeunes dans nos entreprises industrielles** " (qui reprend les principales préconisations de la synthèse),

Le rapport : " **Age et emploi en France – Rapport sur le vieillissement de la population** ",

sont en ligne sur le site du GESiM et peuvent être adressés aux sociétés qui en font la demande.

IPS
Institution pour le **P**rogrès en **S**écurité et santé au travail

## Administration paritaire

**Président** : Xavier REAUD
**Vice-président** : Fabien RUBY

## Administrateurs titulaires

**Employeurs** : Philippe BAR, Patrick DUBOQUET, Alain GIAMMUSSO et Xavier REAUD
**Salariés** : Bruno BIEVRE, Fabien RUBY et Thierry VINCENT

## Administrateurs suppléants

**Salariés** : Gérard DELATTRE, Jean-François HILD et Jean-Charles SPILLEMAECKER

**Pour le GESiM :** Alain BOUCHTER, Emmanuelle CHAPELIER, Estelle MATHIECY et Jean-Marie PONCIN

Les membres de l'IPS ont financé le **développement d'une application vidéo brevetée permettant la personnalisation de films**.
Parallèlement, les membres ont travaillé à l'écriture de scripts et à la conception de **films santé-sécurité à personnaliser** par les salariés des entreprises de la Sidérurgie.

Les principales thématiques accidentogènes (travail en hauteur, circulation, ) seront déclinées en :
• **Un film générique** " d'accroche " présentant le risque et l'impact d'un éventuel accident pour le salarié, ses collègues et sa famille.
• **Une dizaine de films techniques**, de courtes durées, décrivant des procédures, consignes et modes opératoires sur le thème du film générique.

Ces films comportent des scènes personnalisables par les salariés, à l'aide de leur smartphone, grâce à l'application développée pour IPhone et Android.
Les prises de vue réalisées par les salariés sont ensuite intégrées dans le film, le rendant ainsi fidèle aux réalités de l'entreprise.
Ces films pourront être visionnés sur ordinateurs portables, smartphones ou tablettes à tout moment et notamment avant les interventions.

L'intérêt de l'approche est double :
• Faire travailler les équipes, ensemble, à l'adaptation des films pour leur permettre de refaire les mouvements, rejouer les scènes, analyser les contenus et, de fait, mémoriser les consignes et procédures ;
• Leur permettre de disposer d'un outil efficace, sur le terrain, au moment de l'intervention.

Outre l'appropriation des règles de sécurité, le travail d'adaptation des films avec la transposition des lieux de l'entreprise et des visages des salariés permet de fédérer les membres de l'équipe autour d'un projet commun avec un résultat de qualité professionnelle.
Le film générique sur les travaux en hauteur ainsi que les films techniques sur les échelles, les harnais et les longes ont été tournés à Saint-Gobain PAM. Les scripts des films techniques sur les échafaudages, les nacelles, les toitures, les chemins de roulement et les lignes de vie sont finalisés ; les tournages sont prévus début 2016 sur les sites d'ArcelorMittal et Asco Industries Dunkerque.

Le site internet dédié à ce projet est actuellement dans sa version test et devrait également voir le jour début 2016.

Le guide élaboré par l'IPS : le " **Règlement Général de Sécurité ferroviaire** " est à la disposition des entreprises qui souhaitent le commander.

La brochure élaborée par l'IPS :
" **Les drogues et substances psychoactives – les bonnes pratiques en entreprise** ",
est en ligne sur le site du GESiM et peut être adressée aux sociétés qui en font la demande.

IPSAS
**I**nstitution de **P**rogrès **S**ocial des **A**gents de la **S**idérurgie

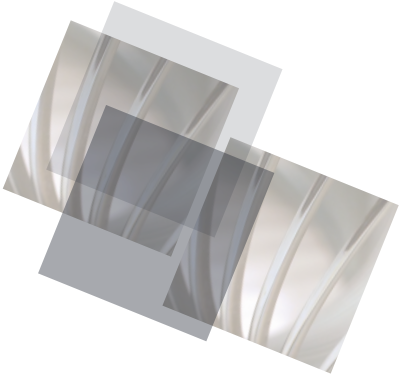

## Administration paritaire
**Président** : Gilles JOUSSET
**Vice-président** : Christian PHILBERT

## Administrateurs titulaires
**Employeurs** : Gilles JOUSSET, Béatrice MOREL et Laurent SCHRICKE
**Salariés** : Tania LEFAUCONNIER-ERNEST, Bernard BISE, Christian PHILBERT et Serge VANDERLYNDEN

## Administrateurs suppléants
**Salariés** : Said ANDALOUSSI, Elisabeth DELATTRE et Christèle TOUZELET

**Pour le GESiM :** Alain BOUCHTER, Emmanuelle CHAPELIER, Jacques LAUVERGNE et Estelle MATHIECY

Après avoir travaillé sur une démarche expérimentale globale " **Amélioration continue et compétences** ", les membres de l'IPSAS ont choisi de poursuivre leurs réflexions sur la compétence. En écho aux travaux de l'IPCS sur le lien entre dialogue social et performance de l'entreprise, les membres se sont centrés sur les compétences des salariés mandatés et ont initié une réflexion sur les **parcours syndicaux**.

Sur ce thème, l'objectif de l'Institution est double :
• Gérer le présent : identifier, évaluer et valoriser les compétences mises en œuvre lors de l'exercice de mandats syndicaux.

• Préparer l'avenir en donnant davantage d'attrait aux fonctions syndicales pour les salariés et en montrant l'intérêt de ces parcours pour les directions : l'exercice d'un mandat peut contribuer à développer des compétences utiles dans le parcours professionnel global.

En effet, la volonté marquée des partenaires sociaux pour plus de négociation, et au plus près des entreprises, implique une évolution des mentalités, un changement de culture vers une meilleure reconnaissance des salariés élus et mandatés.
Une enquête auprès des entreprises et des fédérations syndicales sur leurs pratiques ainsi que l'analyse des accords et des formations existant sur ce sujet ont été confiées au cabinet ORES (Observatoire des Relations Economiques et Sociales) spécialisé dans le dialogue social.
Des guides d'interviews à l'attention de cibles définies (dirigeants d'entreprises, managers de proximité, fédérations syndicales et salariés mandatés) ont été élaborés avec l'IPSAS. Cette étude a permis la rédaction d'un document de synthèse intitulé : " **Détecter, évaluer et reconnaître les compétences mises en œuvre dans l'exercice d'un mandat - Une contribution paritaire à l'amélioration du Dialogue Social** ".
L'IPSAS a présenté ce rapport lors d'une conférence de presse à la suite de laquelle ont été publiés une dizaine d'articles notamment dans " Entreprise & carrières ".

## REPRÉSENTATION PATRONALE

**Le GESiM représente les entreprises sidérurgiques auprès des organismes institutionnels et des pouvoirs publics.**

**En 2015, le GESiM a assuré cette représentation**, directement ou indirectement, dans différentes instances au sein des :

- Organisations européennes et nationales
- Organisation patronale interprofessionnelle
- Organismes de Sécurité Sociale et de Retraite
- Organismes compétents dans les domaines du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle, de l'Apprentissage et du Dialogue social
- Organismes à compétence juridique
- Organismes à caractère économique

**Plusieurs mandats seront à renouveler, par désignation, au cours de l'année 2017.**

**Le renouvellement dans les Conseils de Prud'hommes :**

La réforme de la désignation des conseillers prud'homaux a été validée par les lois du 18 décembre 2014 et du 17 août 2015.

Le calendrier prévisionnel devrait fixer une date limite de dépôt des candidatures à l'été 2017.

La fonction de conseiller prud'homal n'est accessible qu'aux candidats âgés de 21 ans au moins. Par ailleurs, il faut pour être éligible, avoir cessé son activité depuis moins de 10 ans.
Le mandat est de 4 ans.

**Le renouvellement des mandataires dans les organismes de Sécurité Sociale :**

Au niveau national, cela concerne la CNAMTS, la CNAF, la CNAVTS, la CATMP et l'ACOSS.

En territoire, ce sont les CPAM, les CAF, les CARSAT, les URSSAF, les CATMP et les CGSS.

Les mandataires doivent être âgés de 18 ans au moins et de 65 ans au plus à la date de publication de l'arrêté de nomination.
Le mandat est de 4 ans.

## ADMINISTRATION ET COMPTABILITÉ

Estelle MATHIECY
Tél. 03 87 18 39 23
e-mail : emathiecy@gesim.fr

Muriel HAZET
Tél. 03 87 18 39 24
e-mail : mhazet@gesim.fr

**ADHÉRENTS GESiM** au 31/12/2015
à périmètre constant

**65** établissements
**24 892** salariés

**ADHÉRENTS GESiM** au 31/12/2015
total

**85** établissements
**26 957** salariés

## RÉPARTITION DES EFFECTIFS ADHÉRENTS GESiM

fin 2015 à périmètre constant (par grandes catégories)

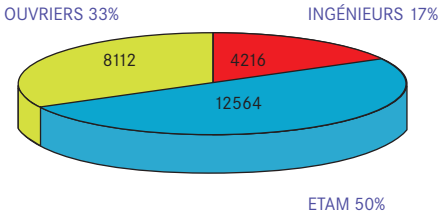


## ÉVOLUTION DES EFFECTIFS ADHÉRENTS

de 2000 à 2015 à périmètre constant (par catégorie professionnelle)

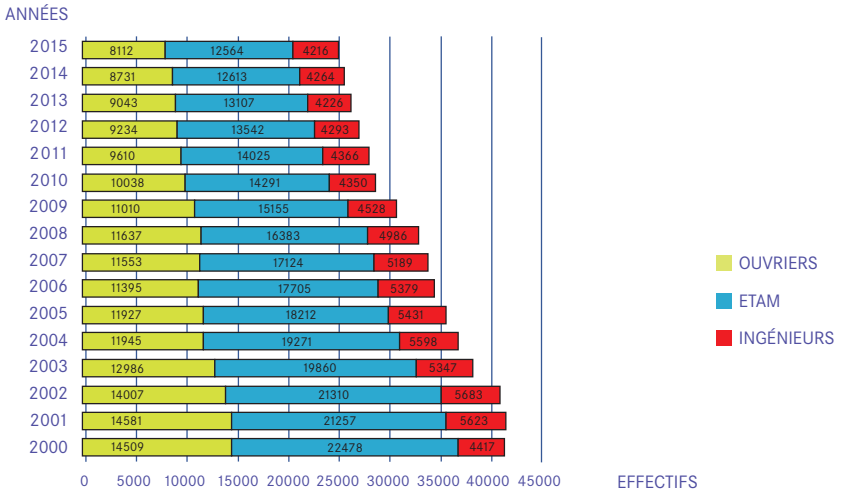


## ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION D'ACIER BRUT

de 2000 à 2015 (en milliers de tonnes)

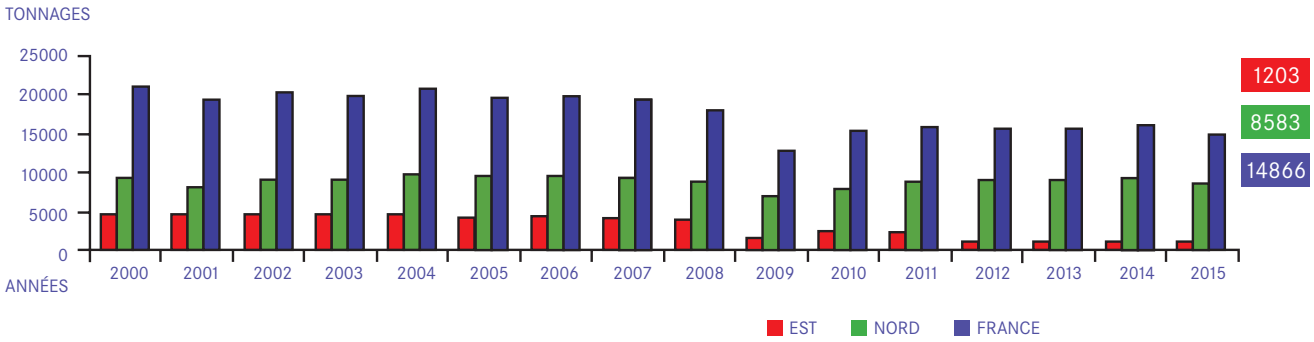

Le GESiM met à votre disposition de nombreuses informations sur son site internet : **www.gesim.fr**

Le site du GESiM vous propose notamment :

- la **Convention Collective actualisée et commentée**,
- toutes les informations utiles pour **participer à un Challenge santé-sécurité**,
- la base de données des meilleures **actions transposables** du Challenge santé-sécurité...
- **la veille juridique GESiM...**

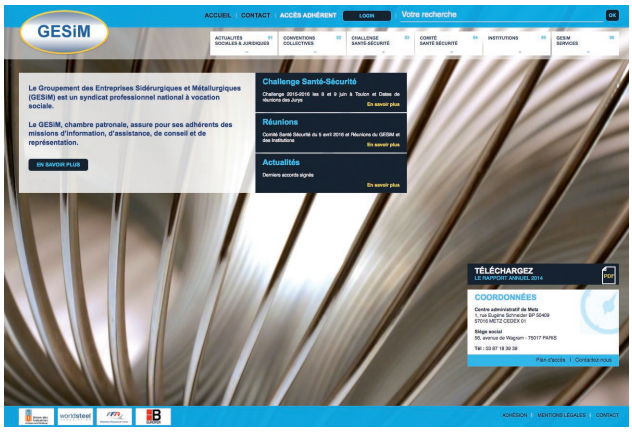


Découvrez les services et informations auxquels vous avez accès sur **www.gesim.fr**

GESiM

Groupement des Entreprises Sidérurgiques et Métallurgiques

GESiM

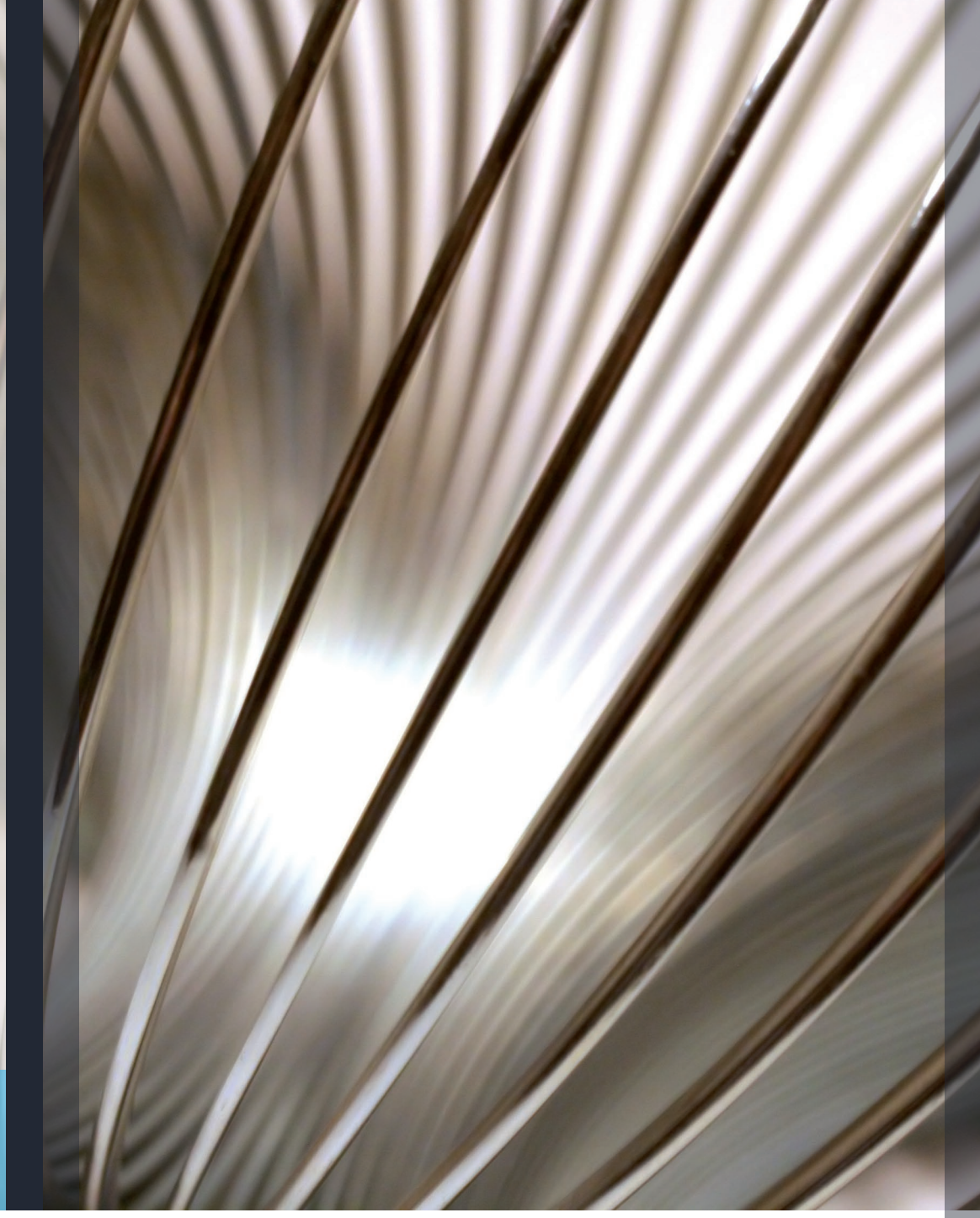

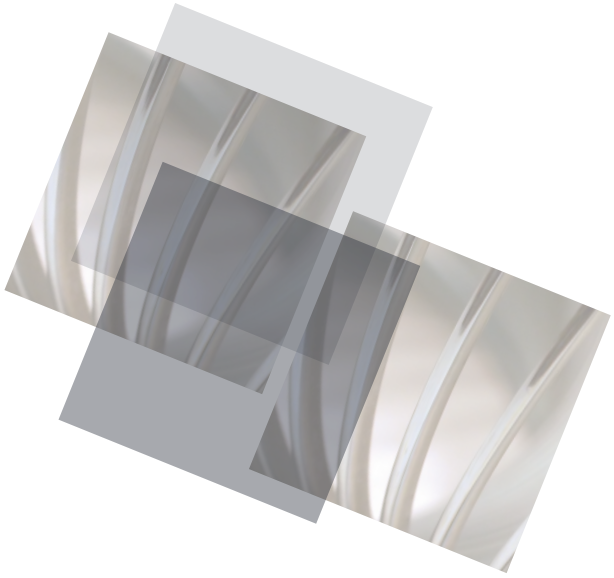

Pour tout renseignement complémentaire,
merci de contacter

Madame Sylvie BOUTET
Tél. 03 87 18 39 25
e-mail : sboutet@gesim.fr

1, rue Eugène Schneider - BP 50409 - 57016 Metz cedex 01
Tél. 03 87 18 39 39 - www.gesim.fr

Emmanuelle Billier - 06 22 82 77 50